

**Envoyé :18/02/2008**

**Sujet : Réponse à votre courrier AR du 8 février 2008**

Madame, Messieurs,

Votre courrier du 8 février dernier a retenu toute mon attention.

Je puis vous assurer de notre réelle volonté de mettre en place une GPEC en y associant nos instances représentatives du personnel : les travaux menés depuis l'automne, les interviews réalisées, les réunions tenues, les nombreux supports qui vous ont été transmis, témoignent à eux seuls du sérieux et de l'engagement que nous mettons dans ce projet et de notre souhait de le voir aboutir.

Je reste confiante dans votre analyse objective des propositions qui vous ont été faites dans la dernière version du projet d'accord GPEC. Celles-ci devraient permettre la mise en œuvre de ressources efficaces (bien au-delà de ce que prévoit le droit), pour un travail constructif entre la Direction et les Instances Représentatives du Personnel.

Je vous prie de croire en l'assurance de ma considération distinguée.

Françoise GRI

Président

Manpower France